

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **6 (1861)**

Heft 24

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vaud. — Dans sa séance du 6 décembre 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Chabloz*, Alexis, à Château-d'Œx, lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 2^e arrondissement. — Le 7, M. *Mermoud*, Samuel, à Poliez-le-Grand, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 5^e arrondissement.

ANNONCES.

ANNUAIRE MILITAIRE DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir :

1^o L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.

2^o La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.

3^o Les officiers des divers états-majors de la Confédération.

4^o Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez M. **Chantrens**, à la Cité, ou au capitaine **Métraux**, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place d'instructeur-trompette des carabiniers, avec traitement de 1,400 fr.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de postuler, ont à transmettre franco leurs offres de service, accompagnées de certificats de mœurs, d'ici au 28 décembre courant, au département soussigné.

Berne, le 6 décembre 1861.

Le département militaire fédéral.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place vacante, par suite de décès, de Commissaire fédéral des guerres en chef, avec traitement annuel de 4200 fr.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de se mettre sur les rangs, ont à transmettre par écrit au département soussigné leurs offres de service, accompagnées des certificats de capacité requis, d'ici au 21 courant.

Berne, le 6 décembre 1861.

Le département militaire fédéral.

LA

GUERRE ITALIENNE

EN 1860

Campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles et autres événements militaires, jusqu'à la capitulation de Gaëte en mars 1861. Narration politique et militaire, par **W. Rustow**, traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'éditeur par **J. Vivien**. Genève, Joël Cherbuliez. 1 vol. in-8^o de 550 pages et un bel atlas.

PRIX : 12 francs.

MISE AU CONCOURS

de matériel d'artillerie.

En continuation de la publication relative à la confection du matériel des batteries de canons rayés, un concours est ouvert pour :

144 arrières-trains de caissons avec coffre, ferrure complète et garniture intérieure, en 6 lots de 20 pièces et un lot de 24 pièces ;

96 affûts en tôle de fer, en lots de 16 pièces. Les essieux de ces voitures seront livrés en temps utile aux entrepreneurs.

Les livraisons devront être faites pour le 30 avril 1862.

Les postulants peuvent, dès le 9 au 12 décembre, prendre connaissance des modèles, dessins et conditions de l'accord, au bureau de l'artillerie, à Aarau.

Les offres devront être adressées, d'ici au 26 décembre inclusivement, sous couvert avec la suscription : *Soumission pour le matériel d'artillerie mis au concours*, au département militaire fédéral, à Berne.

Aarau, le 4 décembre 1861.

Par ordre du département militaire fédéral,

HANS HERZOG,

colonel inspecteur de l'artillerie.